



HAL
open science

Pour des villes récréatives

Robin Lesné

► **To cite this version:**

Robin Lesné. Pour des villes récréatives. EPS : Revue education physique et sport, 2024, 402. hal-04564623v2

HAL Id: hal-04564623

<https://hal.science/hal-04564623v2>

Submitted on 9 May 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Pour des villes récréatives

Le présent texte reprend les grandes lignes du propos développé dans notre thèse. Nous y avons interrogé la récréativité urbaine à travers deux sports urbains : le parkour et l'urbex. Ce travail a été mené dans l'ancienne région Nord-Pas-de-Calais et la Belgique francophone entre 2018 et 2021.

Des pratiques sportives en ville aux sports urbains

En ville, notamment sur l'espace public, les pratiques sportives sont soumises à de nombreuses contraintes socio-spatiales, du moins dans l'imaginaire collectif : les corps et corporéités font face aux normes et règles ; le jeu rompt avec la productivité capitaliste ; l'usage d'engins est réglementé ; et la présence de certains publics est sujette à des tensions et des stratégies d'éviction. La doctrine dominante définit ainsi que chaque pratique sportive a sa place et que chaque lieu a sa ou ses pratiques, dans le sens de leur manifestation physique, sociale et politique. La vision fonctionnaliste de la ville cantonne une sélection de sports à des espaces dédiés en ville, les autres n'ayant leur place « nulle part ». En somme, l'attribution « d'étiquettes »¹ aux activités est la tendance dominante. Certaines pratiques seraient ainsi *in place* tandis que d'autres seraient *out of place*², ou déviantes¹.

En changeant de prisme, il est possible de considérer que ces pratiques sportives qui transgressent l'ordre socio-spatiale urbain dominant présentent une richesse sociale et culturelle, voire économique. Les activités ici évoquées relèvent des sports urbains. Nous retenons trois aspects pour les définir³. Premièrement, pour ces activités, plus qu'un lieu de présence, la ville constitue un contexte socio-spatial : un espace de création culturelle et une forme d'urbanité favorisant l'invention sociale et l'émergence de nouvelles pratiques sportives⁴. Deuxièmement, ils présentent un flou statutaire qui les rend difficilement appréhendables par les acteurs institutionnels et maintiennent le plus souvent une distance vis-à-vis des pouvoirs publics. Troisièmement, ils relèvent des pratiques issues des cultures urbaines et ils participent d'une contre-culture sportive en rupture avec les cadres sportifs traditionnels. Notre réflexion s'inscrit dans la perspective de révéler la richesse des sports urbains et gravite autour de l'idée de « ville récréative » : l'espace urbain comme terrain de jeu pour les sports urbains et la ville comme territoire récréatif en elle-même. Nous cherchons à comprendre la construction, l'interrogation et la régulation de la ville récréative dans ses dimensions matérielle, sociale et politique.

Enquêter dans et sur le parkour et l'urbex

Nous nous intéressons à deux pratiques : le parkour (Figure 1, partie supérieure) et l'urbex (Figure 1, partie inférieure). Le parkour consiste à se déplacer d'un point à un autre de l'espace via un cheminement efficace en franchissant les obstacles de l'environnement (bancs, murets, foule, etc.) à l'aide de techniques chorégraphiques, athlétiques et acrobatiques. L'urbex correspond à l'activité d'identification, de localisation, de pénétration (ramper, grimper, sauter, etc.), de visite et le plus souvent de photographie d'infrastructures abandonnées. Au regard de l'analyse de la littérature sur ces deux activités, nous avons choisi de les étudier de manière complémentaire à travers une approche pluridisciplinaire qualitative et quantitative en considérant les pratiquants et les non pratiquants. Notre attention se tourne vers trois thèmes : ce que ces activités « disent » de la ville ; l'altérité des pratiques et des pratiquants (comportements et représentations) ; et la dimension politique de participation à la sphère publique par ces activités.

¹ Becker H., *Outsiders : études de sociologie de la déviance* (traduit par J.-P. Briand et J.-M. Chapoulié), Éditions Métailié, 1985.

² Cresswell T., *In Place/out of Place: Geography, Ideology and Transgression*, University of Minnesota Press, 1996.

³ Lesné R., Gibout C. et Lebreton F., « Du skate-park au parkour-park : les espaces dédiés pour les activités ludosportives comme outils d'aménagement ? Etudes de cas à Nantes et à Rennes », *Loisir et Société*, 42(3), 378-400, 2019.

⁴ Chantelat P., Fodimbi M. et Camy J., *Sports de la cité. Anthropologie de la jeunesse sportive*, L'Harmattan, 1996.

Pour notre méthodologie⁵, nous avons retenu trois méthodes d'enquête : distribution de questionnaires via les associations et/ou les réseaux sociaux ; observation participante du parkour et participation observante à l'urbex ; et entretiens semi-directifs auprès d'édiles et d'acteurs d'offres de « visite touristique » empruntant au parkour ou à l'urbex dans les territoires investigués. Nous les avons traités et analysés ces matériaux empiriques qualitatifs en les soumettant à des analyses factorielles.

Les sports urbains en trois échelles

Au regard des résultats obtenus, notre réflexion autour de l'idée de « ville récréative » à partir de l'étude des sports urbains s'articule finalement en trois échelles : celles de l'individu, de la société urbaine et du territoire de la ville.

L'individu

Le premier aspect de discussion qui se dégage traite de l'échelle de l'individu, notamment de ce qui se joue dans le rapport à la ville du pratiquant. Le parkour et l'urbex mettent tout d'abord en exergue que la corporéité constitue le principal médium du rapport à la ville dans la pratique. Cette appréhension de l'espace passe premièrement par la matérialité des corps, mobilisant le toucher (Figure 2) mais aussi toutes les interactions physiques avec les composantes de l'environnement : vision, mesure par référentiel corporel, etc. De plus, le parkour et l'urbex sont constitutives d'un rapport à la ville plus intense car davantage engagé et conduisant à l'expérience du frisson, d'une part, et plus sensible en ce que le corps devient le traducteur des sensations et des émotions procurées par l'expérience de l'immersion dans les paysages urbains, d'autre part.

Par ailleurs, ces sports urbains sont les vecteurs d'une (re)construction de l'individu à travers un retour sur soi et une reconnexion à l'environnement immédiat. D'un côté, parce que les pratiques passent par l'expérimentations de situations inédites, elles leur permettent de développer des compétences et de mieux se connaître. D'un autre côté, la dimension exploratoire de ces activités en ce qu'elles procèdent par arpentage de terrains méconnus favorise l'amélioration des connaissances de l'environnement quotidien des adeptes. Par le parkour et l'urbex, ils découvrent ou redécouvrent un « ailleurs » pourtant tout proche.

Les pratiquants sont en effet largement exposés à l'altérité à travers ces activités. Les pratiques constituent alors des situations d'apprentissage de la gestion de cette altérité spatiale ou sociale en ville. Se dégagent trois modalités de gestion de la coprésence d'usages différents d'un même espace, notamment lorsque le ludique et le sérieux s'y rencontrent : en adoptant des codes internes, les pratiquants gèrent la coprésence par autorégulation ; en négociant et en s'accordant sur des compromis, les pratiquants et les autres usagers mettent en place une régulation conjointe ; et face à l'impossibilité d'éviter les conflits, révélateur d'une dissonance représentationnelle concernant la place des sports urbains, les pratiquants quittent les lieux.

La question de la place du parkour et de l'urbex dans l'espace urbain est finalement au cœur du rapport à la ville de leurs adeptes. Cette place, les pratiquants doivent la trouver, se la faire et/ou la construire. Ce processus s'inscrit dans la dimension revendicative, bien que non intentionnelle et non résistante, des activités, c'est-à-dire une quête de reconnaissance. L'enjeu pour les pratiquants est alors de légitimer, vis-à-vis des non-pratiquants, leur différence, marquée par leur comportement, leur tenue, la mise en mouvement de leur corps, etc. Cela passe par un bricolage de leur place : d'une part, en occupant physiquement et matériellement l'espace, parfois en partage ; d'autre part, en démontrant en quoi leur activité correspond à une forme de participation à la vie de la cité et revêt une dimension politique.

La société urbaine

Le deuxième aspect de discussion qui se dégage déplace la focale vers la ville en tant que manifestation socio-spatiale de la société urbaine. L'étude du parkour et de l'urbex a permis de révéler en quoi la

⁵ Lesné R., *La ville récréative. Ce que la récréativité fait à l'urbanité : réflexion à partir des pratiques du parkour et de l'urbex*, Université du Littoral Côte-d'Opale, 2021.

production des espaces urbains est soumise à une tension entre le pratique et le normatif. En détournant l'usage des infrastructures et du mobilier, les sports urbains mettent en lumière l'influence des normes de l'ordre socio-spatial dominant sur la production des espaces urbains, mais aussi les logiques de construction et d'entretien de ces normes. La conflictualité relevée dans les situations de coprésence entre les sports urbains et d'autres usages sur un même espace repose ainsi sur trois fondements majeurs : l'imaginaire de l'ordre et du désordre ; les tensions intergénérationnelles ; et les divergences de représentation concernant ce qui est approprié, ou pas.

Dans la continuité, le parkour et l'urbex participent à la reproduction des espaces urbains selon deux modalités. D'un côté, en évoluant sur des espaces ouverts hors des installations dédiées, ces pratiques contribuent à déconstruire ce qui fait le caractère public d'un espace en ville. Elles démontrent l'intérêt de dépasser les cadres socio-normatifs et juridiques distinguant l'espace public de l'espace privé pour retenir des critères davantage concrets et pratiques. Ainsi, l'espace public est, selon nous, un espace « pour quiconque ». Il n'est ni « à » ni « de » mais « pour » car il n'existe *a priori* que par possibilité et non par propriété ou destination. Il n'est ni pour « tout le monde » ni pour « personne » car il est nécessaire de lui reconnaître sa capacité à accueillir plusieurs personnes mais son incapacité à faire tenir ensemble toutes les différences des personnes en même temps. D'un autre côté, le parkour et l'urbex constituent des leviers potentiels pour le développement des territoires, notamment touristique. En s'aventurant sur des espaces délaissés ou peu valorisés, ils mettent en lumière des sites présentant un potentiel d'attractivité. De plus, en tant que pratiques à potentiel de spectacularisation ou de visite, ces activités en elle-même sont en mesure de (re)valoriser certains sites des villes.

Pour autant, les institutions semblent peu ouvertes à de telles perspectives. Pour que leurs acteurs se saisissent du potentiel que représentent les sports urbains, il est nécessaire de changer de prisme. D'une part, de nombreux acteurs institutionnels ont une vision négative de la différence en ville et sont très attachés à un ensemble de conventions sociales. Il est nécessaire de les dépasser afin de reconnaître que le parkour et l'urbex constituent des innovations sociales. D'autre part, les pratiquants eux-mêmes s'engagent dans un changement de prisme afin que la société urbaine reconnaisse et se saisisse du potentiel des sports urbains. Cet engagement se situe au niveau d'une démarche de légitimation (Figure 3) auprès des acteurs publics, pouvant mener à une formalisation dès lors que les intérêts des deux parties convergent.

Le territoire

Le troisième aspect de discussion qui se dégage élargit finalement le spectre en considérant la ville elle-même comme un territoire récréatif. La ville et tous ses espaces forment ensemble un environnement propice au divertissement (Figure 4) et à la récréation de soi, donc propice à la récréation, pour tous ceux qui la fréquentent. Nous positionnons le caractère récréatif de la ville au même niveau que ses caractères économiquement productif ou encore socialement intégratif. Il est d'autant plus nécessaire de prendre en compte la récréativité urbaine que celle-ci est en mesure de répondre à des demandes spécifiques des habitants. Il s'agit des désirs de vivre des expériences authentiques et exclusives, ce à quoi la redécouverte ludique du quotidien de la ville peut répondre.

Dans cette perspective, le parkour et l'urbex amènent à interroger l'idée d'urbanité récréative. Elle repose sur la rencontre d'un mode d'habiter la ville et d'une manière de l'aménager qui sont tous deux récréatifs. D'une part, les sports urbains participent à un habiter récréatif de la ville parce qu'ils constituent des modalités alternatives de s'y engager, de la pratiquer et de l'expérimenter. Cet habiter récréatif passe notamment par la dimension constructive de leur caractère transgressif, par la défense de la tolérance dans la coprésence et la rencontre du sérieux et du ludique ainsi que par le ralentissement, l'esthétisation et la ludification de l'expérience urbaine. D'autre part, l'évolution des pratiquants en milieu urbain laisse entrevoir une potentielle hausse de la prise en compte de la récréativité dans les pratiques urbanistiques. Lorsque les sports urbains s'approprient des espaces et les détournent de leurs usages préétablis, ils font triplement réfléchir aux modes d'aménagement urbain : ils interrogent la potentialité de la mise en place d'espaces indéterminés et ouverts à l'imprévu ; ils questionnent la grille de lecture fonctionnaliste dominante des espaces dédiés et des espaces spécifiquement adaptés ; et ils

remettent en question l'idée-même qu'aménager signifie systématiquement planifier. Ainsi, la ville comme territoire récréatif s'articule autour de l'aménagement d'espaces plus ouverts, mais aussi d'un aménagement des espaces lui-même plus ouvert. La ville des sports urbains est donc un territoire de récréativité diffuse et constitue dans son intégralité un terrain de jeu pour les adeptes de ces activités. Cela passe concrètement par la mise en place d'un *design* urbain cherchant à disséminer des éléments indéterminés à travers le territoire afin qu'ils deviennent des supports d'appropriation ludique par tout un chacun.

Vers plus de place au récréatif en ville

Finalement, nos principaux résultats mettent en avant l'intérêt de prendre davantage en compte l'expérience récréative dans le rapport à la ville, de mobiliser la récréativité urbaine pour faire évoluer les compréhensions de la ville ainsi que d'accepter et reconnaître que le récréatif est diffus et inhérent à la ville qui doit être aménagée en conséquence pour en tirer les bénéfices. Ainsi, notre réflexion incite à (re)donner de la place à la récréation dans l'espace et le temps de la ville.

Robin Lesné⁶

Maître de conférences

Université du Littoral Côte d'Opale

⁶ Univ. Littoral Côte d'Opale, Univ. Lille, ULR 4477 - TVES - Territoires Villes Environnement & Société, F-59140 Dunkerque, France